



RÈGLEMENT INTERIEUR 2024 – 2025



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

- 1) **Un Air de Famille**, deux locaux mitoyens :
 - un de 160m² au rez-de-chaussée, adapté aux personnes handicapées, se situant au 26, rue du Château Landon, 75010 Paris.
 - un de 90 m² au rez-de-chaussée, adapté aux personnes handicapées, se situant au 24 rue de château Landon, 75010 Paris.

Pour les enfants de 3 à 12 ans ainsi que pour les collégiens : c'est un centre d'accueil de loisirs pour mineurs sans hébergement, proposant des ateliers artistiques, culturels et sportifs, ainsi que de l'aide aux devoirs.

Pour les adultes : c'est un lieu d'ateliers sportifs, culturels et de bien être et c'est aussi un lieu d'accueil et d'échange autour de la naissance et de la parentalité.

C'est également un restaurant qui propose de la cuisine familiale « fait maison » du lundi au vendredi de 12h à 15h.

- 2) **Nos objectifs : (le projet éducatif est disponible)**
- 3) **Les jours et horaires d'ouverture d'Un Air de Famille :**

La structure est ouverte aux enfants les lundis et jeudis, de 16h30 à 19h30, les mercredis de 9h à 19h, les mardis et vendredis de 15h à 19h30, et pendant les vacances scolaires de 9h à 19h. Les horaires indiqués ci-dessus étant les horaires de fermeture des portes, merci d'arriver au moins **10 minutes avant** pour récupérer vos enfants dans de bonnes conditions.
- 4) **Fermeture de la structure**

Un calendrier de fermeture du centre sera établi chaque année en fonction du calendrier scolaire.

En cas de fermeture exceptionnelle, les familles seront également averties dans un délai de 10 jours avant la fermeture.



L'EQUIPE

5) Les fonctions de la directrice

Elle est responsable et garante de l'application du règlement intérieur de la structure et du bon déroulement des projets éducatif et pédagogique ainsi que de la formation de l'équipe d'animation.

6) Le personnel d'animation et intervenants extérieurs

Les enfants sont pris en charge par une équipe de professionnels, conformément aux dispositions du décret en vigueur.

7) Les stagiaires

Un Air de Famille peut accueillir des stagiaires ou des alternants.

Ceux-ci accueillent les enfants, encadrés par la directrice.

L'établissement est placé sous l'autorité de la gérante d'un Air de Famille.



LES MODALITES D'ADMISSION

La structure est ouverte aux enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans ainsi qu'aux collégiens.

Le dossier d'inscription est à retirer à Un Air de Famille ou à télécharger sur le site Internet www.air-de-famille.fr.

L'équipe accueille la famille et l'enfant. Elle fait visiter la structure, présente le fonctionnement et commente le règlement intérieur. L'inscription sera prise en compte au retour de la fiche d'inscription, la fiche sanitaire, le règlement intérieur et du contrat annuel tarifaire signés.

L'admission sera définitivement acquise lorsque toutes les pièces seront validées par l'équipe de direction et que le paiement complet, échelonné ou non, sera effectué.



LES MODALITES D'ACCUEIL

Pour toute inscription faite, l'engagement annuel est définitif et les jours seront facturés.

Des déductions seront possibles si un certificat médical justifiant d'une maladie, d'une opération empêchant l'enfant de venir à un Air de Famille, pour une durée minimum d'une semaine, est fourni.

Si votre enfant se retrouvait empêché de venir à Un Air de Famille selon les termes du contrat annuel, nous nous engageons à organiser son retour au mieux.

Toute demande de rupture ou de modification du contrat pourra être honorée sous réserve d'un préavis d'un mois, pendant lequel les frais seront dus.

En cas de crise sanitaire, catastrophe naturelle ou autres cas de force majeure, entraînant la fermeture ou la limitation de l'accès aux lieux habituels de tenue de ses activités, Un Air de Famille ne pourra être tenu pour responsable de l'annulation de ces activités sur la période concernée. Le client ne pourra alors prétendre à aucun remboursement, avoir ou arrêt de prélèvements qui auraient pu être consentis au titre de facilités de paiement sur l'inscription annuelle.

LES REGLES DE VIE :

- Respecter les horaires du centre
- Respecter le matériel mis à disposition
- Ranger le matériel en fin d'activité
- Respecter les enfants et les adultes
- Se déplacer calmement dans les salles
- Se laver les mains avant et après chaque activité
- Ne pas perturber le fonctionnement collectif
- Avoir une tenue adaptée aux activités

En cas de non-respect des règles de vie et d'une perturbation persistante de la part d'un enfant, le centre se réserve le droit d'exclure l'enfant temporairement ou définitivement.



LA SANTE DE L'ENFANT

Une fiche sanitaire par enfant est obligatoirement renseignée lors de l'inscription.

L'accueil des enfants malades est règlementé par des circulaires médicales.

Il n'y a pas de personnel de formation médicale au sein de la structure, en application de la réglementation des accueils collectifs de mineurs, un membre de l'équipe est formé aux premiers secours, prévention et secours civiques de niveau 1 (*PSCI*).

Les responsables de la structure ne sont pas autorisés à donner de médicament à l'enfant.

Un enfant malade n'est donc pas admis au sein d'un Air de Famille.

Si l'enfant débute au sein d'un Air de Famille, un problème pathologique, les parents sont contactés afin qu'ils viennent chercher leur enfant le plus rapidement possible.

En cas d'urgence (maladie ou accident) les parents, un médecin généraliste et les services de secours sont contactés.

Tous les renseignements sur l'enfant et sa famille, sont consignés dans un dossier, qui ne pourra être divulgué à d'autres personnes que le personnel éducatif d'un Air de Famille.

Le personnel travaillant avec des enfants est soumis au secret professionnel.



LES SORTIES EXTERIEURES

Une autorisation relative aux sorties est demandée aux parents sur le dossier d'inscription de l'enfant.



LES CONDITIONS DE SORTIE DES ENFANTS

Lors de l'inscription, les parents précisent les noms des personnes qui seront autorisées à venir chercher l'enfant. L'équipe est tenue de vérifier l'identité de cette personne qui doit être âgée d'au moins 15 ans. L'enfant ne pourra quitter Un Air de Famille qu'avec les personnes autorisées sur la fiche d'inscription. Merci de veiller à la mise à jour de ces autorisations tout au long de l'année.

Coupon à retourner rempli

Je, soussigné(e), Madame, Monsieur _____

parents de _____

attestent avoir pris connaissance et accepter les conditions du règlement intérieur d' Un Air de
Famille et m'engager à m'y conformer.

Date : _____

Signature : _____